

Cette formation est éligible au CPF.

Elle comprend également la qualification : EPI (Equipier de Première Intervention)



#### • Durée

224h00 sur trente-deux jours, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi

#### • Pré requis :

Pour se présenter à la formation permettant la délivrance du diplôme de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 3), le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes :

- disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience
- être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.

Il doit en outre être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

#### • Public concerné

- Toute personne désirant exercer la fonction de Chef de Service de Sécurité incendie.

#### • Nombre de participants

- 4 minimum à 10 maximum

#### • Objectifs

L'objectif de la formation SSIAP 3 est d'acquérir les connaissances nécessaires afin de diriger un service de sécurité qui sera chargé d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

Le chef de service de sécurité incendie a pour missions :

- Le management et gestion du service de sécurité
- Conseiller le chef d'établissement ou son représentant en matière de sécurité incendie
- Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation des travaux
- Gérer le budget du service
- Être correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité
- Le suivi des obligations de contrôle et d'entretien des installations techniques de sécurité

#### • Matériels pédagogiques et équipements (Livrets pédagogiques délivrés à chaque stagiaire) :

Moyens de secours :

- Poste de Sécurité avec 3 ordinateurs
- système de sécurité incendie de catégorie A sur ordinateur (Simulateur Virtuel Informatisé)
- informatique :
  - notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (UAE, prise en compte, traitement) ;
  - ordinateur avec système de ronde électronique
  - divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc....) ;
  - extincteurs (eau, poudre, CO2), en coupe et pleins ;
  - mise à disposition d'une aire de feu pour l'emploi d'extincteurs sur un bac à feux écologiques à gaz
  - robinet incendie armé ;
  - têtes d'extinction automatique à eau (non fixées) ;
  - appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde ;
  - modèles d'imprimés, (registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses) ;
  - autocom avec téléphones : emploi des téléphones (réception, appel) ;
  - système PTI

#### Désenfumage :

- un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement ;
- un clapet coupe-feu équipé ;

#### Eclairage de sécurité :

- blocs d'éclairage de sécurité, permanent et non permanent (possibilité de démontrer le fonctionnement en cas de coupure de l'alimentation en énergie)

#### • Contenu

1ère partie : Le feu et ses conséquences (Le feu, le comportement au feu ...)

2ème partie : La sécurité incendie des bâtiments (Matériaux de construction, études de plans, outils d'analyse...)

3ème partie : La réglementation incendie (Organisation générale de la réglementation, classement des bâtiments, dispositions constructives et techniques, notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées ...)

4ème partie : Gestion des risques (Analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs ...)

5ème partie : Conseil au chef d'établissement (Information de la hiérarchie, veille réglementaire ...) 6ème partie : Correspondant des commissions de sécurité (Les commissions de sécurité ...)

7ème partie : Le management de l'équipe de sécurité (Organiser le service, exercer la fonction d'encadrement, notions de droit du travail, notions de droit civil et pénal ...)

8ème partie : Le budget du service sécurité (Suivi budgétaire du service, fonction achat, fonction maintenance ...)

#### • Examen

Epreuve écrite N°1 (QCM de 40 questions, noté sur 20 – 40 minutes)

Epreuve écrite N°2 (Elaboration d'un notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1ère ou 2ème catégorie, noté sur 20 – 2h30/candidat)

Epreuve orale (Elle conclue l'examen. Après un temps de préparation de 15 minutes, le jury interroge le candidat à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service de sécurité, évalué Apte/Inapte – 15 minutes/candidat)

Le candidat sera déclaré « certifié » s'il obtient la note moyenne de 12/20 minimum aux épreuves écrites et s'il est « Apte » à l'épreuve orale.

Pour les épreuves écrites, la moyenne inférieure à 12 entraîne l'ajournement du candidat.

Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice d'une note supérieure ou égale à 8.

Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice de l'aptitude à l'épreuve orale.

Le candidat peut pendant cette période repasser la ou les épreuves sans suivre de nouveau la formation. Dans ce cas, le candidat le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10, et la moyenne des notes obtenues doit être supérieure ou égale à 12.

Après cette période le candidat doit suivre une formation complète avant de se représenter à un examen.

Le diplôme SSIAP 3 sera valable 3 ans. Il conviendra de suivre un « Recyclage SSIAP 3 » avant la date anniversaire afin de le renouveler pour 3 ans à nouveau.

#### • Déroulement (Méthodologie de la mise en œuvre)

1. Inscription après vérification des pré-requis
2. Formation
3. Visite technique applicative
4. Examens blancs (Théoriques et Oral)
5. Examen

• **Accessibilité PMR** : Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à nous appeler pour toutes questions relatives à l'accessibilité et à la validation des prérequis pour accéder à nos formations.

#### • Blocs de compétences, équivalences, passerelles :

- 0 Equivalences possibles (nous consulter) pour les titulaires de :
  - DUT « hygiène et sécurité environnement : option protection des populations
  - PRV2 ou Brevet de Prévention ou AP2 (attestation de prévention niveau 2) ou d'une attestation du ministre en charge de la sécurité civile.

#### • Lieu de la formation

Au centre de formation MY SCHOOL

**MY SCHOOL**

162bis rue de Paris

92100 Boulogne Billancourt

Tél : 01 87 66 53 23

Courriel : [contact@myschoolsecurite.fr](mailto:contact@myschoolsecurite.fr)